

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 04/04/2025

*Date d’Affichage : 04/04/2025

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **12**

*VOTANTS : 16

L’an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, .

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Murielle FANOILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POIJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 20 Mars 2025**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l’établissement d’un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l’Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n’ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2025 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOpte le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2025.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 10 avril 2025

Le Maire

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250410-DEL209042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025